

INTERPELLATION

du groupe SVPO / Freie Wähler, par le député Hans Zurbriggen, concernant le déclassement des chemins de randonnée cantonaux (15.06.2012) 5.209

Depuis des années, le Conseil d'Etat s'efforce de restituer aux communes l'ensemble des chemins de randonnée classés. Toutefois, une telle restitution ne peut advenir que si le bon état des chemins et la sécurité contre les chutes de pierre peuvent être garantis sans engendrer de dépenses trop importantes pour les communes concernées.

De même, les coûts encourus pour l'entretien incessant et l'évacuation indispensable des rochers doivent être supportables. Les travaux d'entretien des chemins de la Gemmi et du Monte-Moro sont malheureusement considérables et ne peuvent être financés par les communes concernées.

En ce qui concerne le chemin du Monte Moro, de nombreux tirants de roche doivent encore être posés juste après le barrage, dans le tunnel piéton nord. Ce tunnel devra ensuite être gunité. Ces travaux impliquent des coûts extrêmement élevés.

Les communes de la vallée de Saas ne pourront pas reprendre ce chemin tant que ces travaux n'auront pas été réalisés. En outre, la restitution ne pourra advenir que lorsque l'ensemble des chemins du canton seront effectivement déclassés.

Conclusion:

Se posent les questions suivantes:

1. Le Grand Conseil a à chaque fois été compétent lors de classements de routes et de chemins. Comment expliquez-vous que, en matière de déclassement, le Grand Conseil ne soit pas impliqué?
2. Seriez-vous prêts à déclasser tous les chemins classés sans exception?
3. En cas d'exceptions, ne faudrait-il pas accorder un chemin cantonal classé à chaque district?
4. Où en est le déclassement?

Sion, le 15 juin 2012
(09h45)

Groupe SVPO / Freie Wähler, par
Hans Zurbriggen, député